



mariage mixte(franco algérien)

Par **nina mznb**, le **05/12/2011 à 02:25**

bonsoir,
je viens de découvrir votre forum et je vous félicite pour cet espace très riche qui permet à beaucoup de personnes d'être informé et "éclairé" ,
pour cela je vous contacte pour vous poser une petite question qui concerne les mariages mixte (franco algérien),
est ce qu'il est possible de célébrer un mariage entre un ressortissant algérien (non résidant) et un français ,sur le territoire français tout en aillant le certificat de capacité à mariage ,ou bien faut il impérativement avoir un acte de mariage algérien et le transcrire à Nantes ? et merci d'avance

Par **nina mznb**, le **05/12/2011 à 13:17**

bonjours,
il est vrais que je me suis peut être pas bien fait comprendre ,donc je vous explique mme ,
alors ce que je voulais dire c'est ,est ce que la personne de nationalité algérienne (non résidente en france),peut faire un acte de mariage à la mairie ,sachant qu'on a notre certificat de capacité à mariage,c'est a dire si je viens en france avec un visa "court séjour" biensure ,est ce que selon les lois française j'ai le droit de faire mon acte de mariage sachant que notre dossier administrative est prêt?
je vous remercie d'avance pour vos réponses
cordialement